



Ministère des Affaires Sociales
et de la Santé

Ministère de l'Ecologie,
du Développement durable
et de l'Energie

Ministère de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire



Paris, le 21 juin 2012

INFORMATION PRESSE

L'ambroisie, une plante envahissante et très allergisante qui doit être éliminée avant le démarrage de sa floraison

Journée d'information le 23 juin 2012

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia L.*) est une plante invasive dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles. Les plus courantes sont des rhinites survenant en août-septembre, conjonctivites, symptômes respiratoires tels que trachéite, toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. Selon la zone infestée par cette « mauvaise herbe » envahissante, 6 à 12 % de la population exposée est allergique.

Pour faire connaître cette problématique à la population et à l'ensemble des acteurs concernés (collectivités territoriales, gestionnaires de voies de communication, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages, exploitants agricoles, propriétaires de terrains infestés...) et pour lancer les actions à mettre en place pour limiter l'expansion de cette plante, les ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture et du Développement durable, l'Inra et l'Observatoire de l'ambroisie proposent aux municipalités d'organiser le 23 juin 2012 une journée d'information et de lutte contre l'ambroisie.

La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la présence d'ambroisie et par la diffusion de son pollen.

Il a été estimé qu'en 2011, en Rhône-Alpes, entre 194 481 et 258 714 personnes ont bénéficié de soins en rapport avec l'allergie à l'ambroisie, ce qui correspond à des coûts évalués entre 14,2 et 20 millions d'euros¹.

¹ Agence régionale de santé (ARS) de Rhône-Alpes : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/ARS-Rhone-Alpes.rhonealpes.0.html>

Aujourd'hui l'ambrosie s'étend peu à peu à l'ensemble du territoire national, où elle colonise une grande variété de terrains (espaces agricoles, bords de voies de communication, chantiers de construction, terres à l'abandon...).

➤ **Pourquoi une journée de l'ambrosie le 23 juin 2012 ?**

De par son caractère envahissant, l'ambrosie s'est développée dans toute l'Europe, avec de forts impacts sur la santé et l'agriculture. Le problème existant à une large échelle, l'association internationale de l'ambrosie (International Ragweed Society, IRS) a décidé de créer une journée de l'ambrosie pour :

- informer sur les effets sanitaires et environnementaux liés au développement de cette espèce ;
- mobiliser et coordonner l'ensemble des personnes concernées directement ou indirectement par cette problématique ;
- procéder à des destructions de la plante.

Il est en effet possible d'éliminer l'ambrosie en juin, quand elle est suffisamment développée pour être reconnaissable et avant le démarrage de sa floraison à la fin juillet. Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits.

Les actions réalisées seront choisies librement : réunions d'information pour une bonne reconnaissance de l'ambrosie, démonstrations sur les méthodes de lutte pouvant être mises en œuvre, campagne d'arrachage...

➤ **Comment lutter contre l'ambrosie ?**

Au mois de juin, la pollinisation de l'ambrosie n'a pas débuté. Néanmoins, des gants de jardinage sont nécessaires en cas d'arrachage. Par précaution, les personnes allergiques et notamment les personnes très sensibles au pollen doivent s'abstenir de tout contact avec la plante, même non fleurie.

Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de route, zone de chantier...), la destruction peut se faire par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambrosie, ou par le déchaumage² de parcelles de céréales envahies, ou d'autres techniques culturales appropriées. En dernier recours, la lutte chimique peut être utilisée de façon raisonnée, au moyen de produits homologués et en respectant les modes d'emploi.

Les terrains ne doivent pas être laissés nus ou en friche, mais doivent être couverts systématiquement (couvert végétal dense à base de plantes vivaces, protection du sol avec des matériaux bloquant la végétation tels que le paillage ou des copeaux de bois...). La durée de vie dans les sols des semences d'ambrosie étant de plusieurs années, les actions de lutte doivent être menées sur le long terme et être coordonnées.

² Travail du sol destiné à enfouir les chaumes et restes de paille afin de favoriser leur décomposition

➤ **Comment reconnaître l'ambroisie ?**

Aux différents stades de son développement, l'ambroisie à feuilles d'armoise peut être confondue avec d'autres plantes (notamment avec l'armoise commune et l'armoise annuelle). Aussi, pour l'éliminer efficacement, il est nécessaire de bien la reconnaître :



© Observatoire de l'Ambroisie

En savoir plus :

- Observatoire de l'ambroisie : www.ambroisie.info

Contacts presse :

- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : Direction générale de la Santé : 01 40 56 42 43 - presse-dgs@sante.gouv.fr
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie : 01 40 81 18 07 - ministere.dd@developpement-durable.gouv.fr
- Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire : 01 49 55 60 11
- Inra : 01 42 75 91 86 - presse@inra.fr
- Observatoire de l'ambroisie : 03 80 77 25 53 / 03 80 69 30 39 - observatoire.ambroisie@dijon.inra.fr